

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

**OBJET : Budget principal et budgets annexes de l'eau potable, du parc de stationnement Saint-Jacques.
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011.**

Mesdames, Messieurs,

L'adoption du compte administratif fait apparaître un résultat de la section de fonctionnement de chacun des budgets. Il revient à l'assemblée délibérante d'affecter ces résultats selon les principes suivants :

- si ce résultat est négatif, il est constaté à nouveau en fonctionnement au budget supplémentaire et doit être financé par des ressources courantes,*
- si ce résultat est positif, il peut être affecté en partie ou en totalité à la section d'investissement et constitue ainsi un autofinancement de celle-ci. Si le conseil décide une affectation partielle, elle doit forcément couvrir le déficit constaté l'année passée de la section d'investissement, déficit calculé après la prise en compte des reports de crédits.*

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal),

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 5 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter ce résultat apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget annexe du parc de stationnement),

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 5 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter ce résultat apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget annexe de l'assainissement),

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 5 juillet 2012

n°1

page 2/3

BUDGET PRINCIPAL

CONSIDERANT le résultat à la clôture de l'exercice 2011 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2011 (comprenant le résultat de l'exercice 2011 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	5 786 723,37 €
Solde des crédits reportés de 2011 à 2012	84 036,00 €
Solde de la section de fonctionnement	5 702 687,37 €

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2011 (comprenant le résultat de l'exercice 2011 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 1 660 138,30 €
Solde des crédits reportés de 2011 à 2012	- 2 585 753,00 €
Solde de la section d'investissement	- 4 245 891,30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 5 702 687,37 € selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 5 312 687,37 euros,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 390 000 euros.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

CONSIDERANT le résultat à la clôture de l'exercice 2011 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2011 (comprenant le résultat de l'exercice 2011 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	379 067,97 €

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2011 (comprenant le résultat de l'exercice 2011 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 2 459 483,62 €
Solde des crédits reportés de 2011 à 2012	769 626,00 €
Solde de la section d'investissement	- 1 689 857,62 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 379 067,97 € en totalité en excédent de fonctionnement reporté à la section d'investissement (article 1068).

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 5 juillet 2012

n°1

page 3/3

Ce résultat ne permet pas de couvrir la totalité du solde d'exécution de la section d'investissement. Les 1 310 789,65 € restant seront couverts par des recettes nouvelles au budget supplémentaire (emprunts).

BUDGET ANNEXE DU PARC DE STATIONNEMENT SAINT-JACQUES

CONSIDERANT le résultat à la clôture de l'exercice 2011 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement Résultat cumulé fin 2011 (comprenant le résultat de l'exercice 2011 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	29 664,60 €
Section d'investissement Résultat cumulé fin 2011 (comprenant le résultat de l'exercice 2011 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 132 298,95 €
Solde des crédits reportés de 2011 à 2012	- 496,00 €
Solde de la section d'investissement	- 132 794,95 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 29 664,60 € en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068). Ce résultat ne permet pas de couvrir la totalité du solde d'exécution de la section d'investissement. Les 103 130,35 € restant seront couverts par des recettes nouvelles au budget supplémentaire (emprunts).

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 09/07/12 N° 5032
Publié au siège de la Mairie, le 10/07/12

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM